

## Fiche Conseil'Autismes N°12 a

Fiche conçue en 2016, revue en 2021

**Enseignants/AESH:**  
spécificités des rôles de chacun

### Rôle de l'enseignant:

- Responsable des contenus, de la pédagogie, de l'organisation matérielle
- Rappel: l'élève reste sous l'entière responsabilité juridique de l'enseignant qui est aussi le garant de l'autorité auprès de l'élève (repose le cadre si nécessaire).
- Préciser, organiser le rôle de l'AESH dans les différentes situations d'apprentissage
  - Réaliser les adaptations pédagogiques à proposer à l'élève
  - Aménager l'espace: place de l'élève dans le classe et de l'AESH
  - Evaluer le travail de l'élève

### Rôle de l'AESH:

- Faire preuve de discrétion dans la classe
  - S'effacer quand l'enseignant intervient auprès de l'élève ou du groupe-classe, mais pour autant répondre aux besoins comportementaux lorsque cela est nécessaire.
  - Observer et noter les faits saillants relatifs à l'élève accompagné pour pouvoir en discuter par la suite (et non en classe)
  - Proposer à l'élève des outils d'autonomie. Une fois maîtrisés, estomper l'accompagnement (par exemple, l'AESH arrive 1/4h après l'arrivée de l'élève ou s'éloigne lorsque l'élève a compris ce qu'il devait faire)
  - Intervenir auprès d'autres élèves pour favoriser l'inclusion
  - Participer aux réunions d'Equipe de Suivi de la Scolarisation
  - [Accompagner l'élève](#) (cf. fiche CA 12b)
- Le rôle de l'AESH est défini en en équipe éducative et/ou en ESS.

### Relations AESH et enseignant avec la famille de l'élève

- Ce qui concerne la pédagogie est du domaine de l'enseignant
- L'AESH a un devoir de discrétion envers les missions de l'enseignant face aux parents
- Etablir un lien sans entrer dans une relation fusionnelle, familière ou intime
- Accueillir le parent tel qu'il est
- Partager avec les parents ses réflexions sans utiliser une posture distante ou supérieure
- Ce qui concerne la réussite scolaire est du domaine des enseignants
- Avoir un regard positif sur l'élève, ne pas porter de jugement
- Si la parole est difficile, un carnet de liaison peut être mis en place.

### Attention:

- Toute forme de communication famille/AESH doit se faire sous couvert de l'enseignant.
- La réunion d'ESS doit être préparée en amont par l'équipe pédagogique (enseignant(s), AESH, directeur)... par la complétude du Gevasco.
- Tout dysfonctionnement qui ne pourrait pas être réglé à l'interne (AESH/enseignant) peut être porté à la connaissance du directeur ou du chef d'établissement et/ ou du coordonnateur du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé).